Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 014-200065589-20250710-2025_101-DE

Publié le 16/07/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation : 03.07.2025
Date d'affichage 03.07.2025

Nombre de conseillers :	
En exercice	44
Présents	31
Titulaires	30
Suppléants	1
Pouvoirs	10
Votants	**41**
Quorum	**23**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au préau de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, M. Michel CRUCHON, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Mmes Alexandra LEPINAY, Christel POIROT, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN (Suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Mmes Céline LEGRIGEOIS, Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Lydie MAIGRET), MM. Thomas LEROY (pouvoir à Marianne TURPIN), Guillaume LECOEUR (pouvoir à Magalie LONCLE), Eric MARGERIE (pouvoir à Laurence MAUREY), Eric DUVAL (pouvoir à Joël DUGUEY), Laurent DECLERCK (pouvoir à Régine ENEE), William HERFORT (pouvoir à Philippe PIARD), Matthieu PICHON (pouvoir à Claude FOUCHER), Olivier GUILLEMETTE (pouvoir à Jean-Marc FURON), Patrice MARTIN (pouvoir à Laurence Morin).

Absents: MM. Stéphane AMILCAR, Alexandre PIGEONNIER, Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Mme Sophie de GIBON

Délibération n° 2025 / 101
Objet : ADMINISTRATION GENERALE - Élection d'un 9e vice-président en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-10, relatifs à la composition et au fonctionnement des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de communes en date du 11 juin 2025 portant abrogation de la délégation de fonction et de signature accordée à M. Stéphane AMILCAR, précédemment Vice-président en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 014-200065589-20250710-2025_101-DE

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un 9ème Vice-président chargé de cette compétence essentielle pour le bon fonctionnement des services communautaires ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, il ressort de la jurisprudence que les Vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue ;

Candidature(s) : MM. Jacques-Yves OUIN, Dominique DELIVET ;

M. DELIVET : discours de candidature ;

M. OUIN : discours de candidature.

Vu le procès-verbal de l'élection des Vice-présidents annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil communautaire, après le déroulement du scrutin :

↳ PROCLAME M. OUIN conseiller communautaire, élu 9ème Vice-président et le déclare installé ;

↳ AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Sophie de GIBON

Le Président,
Philippe PESQUEREL

COMMUNAUTÉ de COMMUNES Val ès dunes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr